

Etablissement public
d'aménagement Bordeaux
Euratlantique
Pôle opérations & aménagement

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Requalification du parc de Brascassat

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026T-PA0008

Date limite de remise des plis

09 / 06 / 2026 à 12 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique

Représentant : Madame la Directrice Générale de l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, EPIC de l'Etat

Adresse :

EPA - Bordeaux Euratlantique

2 rue Philippe Jolly – CS 41717

33081 Bordeaux CEDEX

Téléphone : 05 57 14 44 80

SIRET : 52174744400052

Site internet : <https://www.bordeaux-euratlantique.fr/>










■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Requalification du parc de Brascassat**

Travaux de requalification du parc de Brascassat comprenant un Espace Boisé Classé (EBC) au titre du Code de l'Urbanisme. Ces travaux comprennent des travaux d'élagage d'arbres, de petite démolition, de terrassements, de mise en œuvre et modelage de terre, d'assainissement, de plantation, de réseaux, de revêtements de surface, de gestion de pollution, de petite maçonnerie, d'éclairage, d'arrosage automatique, de mobilier et d'aires de jeux.

Code CPV	Libellé CPV
45112711-2	Travaux d'aménagement paysager de parcs
45112723-9	Travaux d'aménagement paysager de terrains de jeux
45233293-9	Installation de mobilier urbain
45112500-0	Travaux de terrassement
45233200-1	Travaux de revêtement divers
45316100-6	Installation d'équipements d'éclairage extérieur
45232410-9	Travaux d'assainissement

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Requalification du parc de Brascassat
 Acheteur	Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	2 lots
 Lieu d'exécution	Parc Brascassat, Bordeaux (33)
 Délai	9 mois
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
 Variation des prix	Révisibles (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
Lot	Lot n°1 - VRD : <i>Ces travaux comprennent des travaux de petite démolition, de terrassements, d'assainissement, de réseaux, de revêtements de surface, de gestion de pollution, de petite maçonnerie, d'éclairage.</i> , 9 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45112500-0 : Travaux de terrassement - 45233200-1 : Travaux de revêtement divers - 45316100-6 : Installation d'appareils d'éclairage extérieur - 45232410-9 : Travaux d'assainissement)
Lot	Lot n°2 - Espaces verts : <i>Ces travaux comprennent des travaux d'élagage d'arbres, de mise en œuvre et modelage de terre, de plantation, de réseaux, d'arrosage automatique, de mobilier et d'aires de jeux.</i> , 9 mois à compter de l'OS de démarrage (CPV 45112711-2 : Travaux d'aménagement paysager de parcs - 45112723-9 : Travaux d'aménagement paysager de terrains de jeux - 45233293-9 : Installation de mobilier urbain)
Prestation de base	Prestation de base : <i>Travaux de requalification du parc – Lot 2 Espaces verts</i>
PSE n°1	Habillage du local d'entretien – lames bois / Filins métalliques – support pour plantes grimpantes / Plantes grimpantes
PSE n°2	Sanisette
PSE n°3	Asperseur

Définitions :

Lot : Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- RC
- Acte d'engagement
- BPU
- CCAP et ses annexes
- CCTP
- DQE
- Planning prévisionnel des travaux
- Notice des aménagements
- Plans et coupes
- Règlement de chantier à faibles nuisances (RCFN)
- Règlement de protection de l'arbre de Bordeaux Métropole
- G2 PRO
- Diagnostics pollutions
- Note de gestion des déblais pollués
- Charte Euratlantique des panneaux de chantier
- Attestation de visite de site

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite de site obligatoire :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux.

La visite des lieux est fixée au 02/06/2026, à 14h30.

Inscription : le candidat transmet préalablement à la visite, la liste des personnes présentes (Prénom/nom/qualité/entreprise), avant le 28/05/2026, 18 heures, à l'adresse mail suivante : salomon.mendoza@bordeaux-euratlantique.fr

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Il est fixé les modalités suivantes :

- Point de rencontre : 210 rue Carle Vernet - 33800 Bordeaux
- Visite de site à pied
- Durée : environ 2h

A l'issue de la visite, l'acheteur remet au candidat une attestation de visite que qu'il inclura ensuite dans son offre.

Les candidats sont invités à préremplir l'attestation de visite.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

■ **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) obligatoire**

Le lot 2 contient des prestations supplémentaires éventuelles.

Les prestations supplémentaires éventuelles sont des prestations définies dès l'origine dans les documents de la consultation, distinctes des prestations de base constituant le marché de base.

Elles sont chiffrées obligatoirement par les candidats lors de la remise de leur offre, mais ne sont exécutées que si le pouvoir adjudicateur décide expressément de les affermir lors de la notification du marché ou par décision notifiée au titulaire, dans les conditions prévues au présent marché.

Tant qu'elles n'ont pas été affermies, les prestations supplémentaires éventuelles n'ouvrent droit à aucune exécution ni à aucun paiement au profit du titulaire.

En cas de décision d'affermissement, les prestations supplémentaires éventuelles deviennent contractuelles et sont exécutées conformément aux stipulations du marché, sans modifier la durée ni les conditions d'exécution des prestations fermes, sauf disposition contraire expressément prévue.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Capacité technique et professionnelle	
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats de qualité	Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité, y compris en ce qui concerne l'accessibilité pour les personnes handicapées
Certificats qualité	Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à des spécifications techniques, ou à défaut, preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	<p>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) :</p> <p>Lot 1 : les candidats devront à minima faire valoir d'une compétence de type qualification (avec au besoin un minimum de 3 attestations de travaux similaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualification 216 : Dépollution avec ou sans évacuation - Qualification 232 : Travaux de terrassement courants - Qualification 345 : Pavés et dalles - Qualification 5161 : Pose de canalisation à écoulement libre de section > 600mm - Qualification 5162 : Pose de canalisation à écoulement libre de section < 600mm - Qualification 651 : Eclairage public (réseaux neufs) <p>Lot 2 : qualification « Qualipaysage » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements paysagers spécialisé - Arrosage automatique confirmé - Elagage confirmé - Aire de jeux confirmé - Reboisement en milieu non forestier confirmé - Entretien d'aménagement paysagers spécialisé
Attestation de visite de site	Attestation dûment remplie et signée par l'acheteur ou l'un de ses représentant

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>Acte d'engagement</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif</i>
Documents complémentaires	<p>Tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'Installation de Chantier phasé (PIC) - Planning prévisionnel de chantier - Fiches techniques et de fournisseur
Mémoire technique	<p><i>Le mémoire technique ne devra pas dépasser 40 pages maximum (hors page de garde, sommaire et annexes). Les annexes sont limitées à 20 pages. Que ce soit pour la partie développée ou pour la partie annexée, les pages et documents fournies en plus de la limite imposée ne seront pas analysées et ne seront donc pas prises en compte pour la détermination de la note.</i></p> <p><i>La note méthodologique comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur, répondant à minima au sommaire suivant :</i></p> <p>1) Pertinence de l'organisation de l'entreprise ou du groupement proposée par le candidat</p> <p>Le candidat décrira l'organisation qu'il compte mettre en place pour assurer la réalisation de toutes les prestations du présent marché. Il joindra un organigramme nominatif et fonctionnel de l'encadrement du chantier. Il décrira le rôle de chaque intervenant.</p> <p>En cas de groupement, le candidat précisera le rôle de chaque co-traitant et sous-traitant éventuels et décrira les mesures prévues pour la gestion des interfaces.</p> <p>De plus, le candidat propose un Plan d'Installation de Chantier (PIC) phasé conformément à la nature des travaux du présent marché.</p> <p>2) Qualité des matériaux présentés par le candidat</p> <p>Le candidat fournira les fiches techniques suivantes ainsi que les fournisseurs, pépiniéristes et provenance pressentis des produits prévus à son lot :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Terre végétale - Arbres - Arbustes - Vivaces - Pavés - Mobiliers

Document	Descriptif
	<ul style="list-style-type: none"> - Jeux - Sol souple - Matériel d'arrosage automatique - Mobilier d'éclairage - Sable stabilisé - Fer plat <p>Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée par toute fiche technique jugée utile à la bonne appréciation de la qualité des matériaux et produits proposés par le candidat.</p> <p>3) Qualité de la méthodologie d'exécution des travaux en Espace Boisé Classé (EBC) du candidat et de la gestion des terres polluées</p> <p>Le candidat explicitera les moyens mis en œuvre pour protéger le parc existant comprenant à minima la protection des végétaux, l'intervention sur les massifs conservés et la méthodologie de confinement d'une grande partie du parc.</p> <p>De plus, le candidat précisera les méthodologies et moyens mis en œuvre pour garantir la qualité du projet (anticipation des validation, plan d'exécution, fourniture d'échantillon, réalisation de planche d'essai, etc.).</p> <p>Le candidat fournira une description méthodologique des travaux, en précisant les interfaces avec les autres lots, les concessionnaires et autres entreprises tierces.</p> <p>4) Pertinence du planning et phasage proposés par le candidat</p> <p>Le candidat fournira un planning détaillé du chantier avec indication de la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier et les délais d'approvisionnement des principales fournitures. Le jalon de commande des fournitures sera indiqué, avec une attention particulière pour le mobilier et les jeux.</p> <p>Le candidat pourra proposer une optimisation des délais de travaux pour son lot tout en prenant en compte les contraintes externes. Le candidat détaillera les moyens humains et matériels prévus en adéquation aux tâches du planning, il indiquera le nombre d'équipes prévues par phase. Le candidat proposera un phasage garantissant le maintien des fonctionnalités du site et l'insertion du chantier dans son environnement (cheminement, circulations, etc.). Le candidat présentera des propositions pour assurer la sécurité du chantier vis-à-vis de l'accessibilité des usagers et des activités riveraines périphériques diverses (circulation piétons, services de secours, etc.).</p>
Mémoire environnemental	<p><i>Le mémoire environnemental ne devra pas dépasser 5 pages maximum (hors page de garde, sommaire et annexes). Les pages et documents fournis en plus de la limite imposée ne seront pas analysés et ne seront donc pas pris en compte pour la détermination de la note.</i></p> <p><i>Le mémoire développera à minima les thèmes suivants :</i></p> <p>Le candidat décrira les mesures à mettre en œuvre afin de limiter tout risque de pollution des sols, des eaux souterraines et des eaux de surfaces au regard des diagnostics pollution réalisés.</p> <p>Le candidat décrira les moyens mis en œuvre afin d'éviter tout risque de dissémination de pollutions au droit et en dehors du site.</p>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Le Prélude
2 rue Philippe Jolly
CS 41717
33081 Bordeaux Cedex
Contact : Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis

à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (40 %)	Prix.
2. Valeur technique (55 %)	La valeur technique est jugée sur la base des éléments demandés au titre du mémoire technique.
- Sous-critère 1 - Pertinence de l'organisation de l'entreprise ou du groupement proposée par le candidat (15 pts)	
- Sous-critère 2 - Qualité des matériaux présentés par le candidat (10 pts)	
- Qualité de la méthodologie d'exécution des travaux en Espace Boisé Classé (EBC) du candidat et de la gestion des terres polluées (20 pts)	
- Pertinence du planning et phasage proposés par le candidat (10 pts)	
3. Valeur environnementale (5%)	La valeur environnementale est jugée sur la base des éléments demandés au titre de la « Qualité environnementale ».

Modalités de calcul des notes :

La valeur des sous critères du critère « technique » est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique :

- entre 8 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
- entre 6 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité,
- entre 4 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
- entre 2 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante (appelle des observations significatives),
- entre 0 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante,
- disqualifiée : lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique.

Ensuite les notes des sous-critères du critère « technique » sont pondérées suivant les points indiqués ci-dessus.

La valeur « technique » est notée **sur 55**, elle est le résultat de la somme des valeurs des sous critères pondérées.

La valeur du critère « environnemental » est notée de 0 à 10 en fonction des éléments et informations transmises dans la note méthodologique :

- entre 8 et 10 : lorsque la réponse est de très bonne qualité,
- entre 6 et 8 : lorsque la réponse est de bonne qualité,
- entre 4 et 6 : lorsque la réponse est de qualité acceptable,
- entre 2 et 4 : lorsque la réponse est insuffisante (appelle des observations significatives),
- entre 0 et 2 : lorsque la réponse est très insuffisante,
- disqualifiée : lorsque la proposition ne satisfait pas aux exigences et/ou conditions de participation de la consultation - offre « Irrégulière, inacceptable ou inappropriée » au sens des articles L. 2152-2 à L. 2152-4 du Code de la commande publique.

Ensuite la note du critère « environnemental » est pondérée sur **5%** (note sur 10, divisée par 2)

La valeur « prix » n'est pas décomposée en sous-critères, elle est calculée de la façon suivante :

La note de l'offre la moins-disante de prix P0, étant de 40, et la note d'une offre de prix P étant de $40 \times P0 / P$.

Le critère « prix » est noté **sur 40**.

Pour le lot 2, l'acheteur analysera et notera uniquement les propositions concernant les prestations de base et les PSE qu'il entend contracter.

La note totale sur 100 est obtenue par addition des notes des critères pondérés (Note « Prix » + Note « Valeur technique » + Note « Valeur environnementale »).

A compléter

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions

du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (profil acheteur, entretien, téléphone, courriel). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales de moins de 3 mois
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de moins de 6 mois
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance responsabilité civile pro, et responsabilité décennale le cas échéant, en cours de validité
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie	Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie le cas échéant
Attestation d'immatriculation	Attestation d'immatriculation de moins de 3 mois
Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie	Certificat relatif aux congés payés et au chômage intempérie le cas échéant

■ Clause sociale :

Le maître d'ouvrage, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'inclure dans ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Les entreprises qui soumissionnent au marché s'engagent à mobiliser, sur la durée du marché, des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les emplois ouverts doivent contribuer à faire acquérir ou à améliorer la qualification et l'employabilité en vue d'une insertion qualifiante et pérenne.

Ainsi, les entreprises retenues s'engagent à réserver le minimum d'heures d'insertion indiqués à l'acte d'engagement de chaque lot.

Si plusieurs entreprises sont cotraitantes sur le même lot, le nombre d'heures d'insertion pourra être réparti entre chacune d'entre elles, en informant le facilitateur clause d'insertion dont les coordonnées sont indiquées au CCAP.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches->

publics.gouv.fr/. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet
CS 21490
Bordeaux
33063 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Télécopie : 05 56 24 39 03
Site internet : bordeaux.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@bordeaux-euratlantique.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

📄 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)